



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

N° de la demande : 2009-3851

Application : B.5.0 (Nouvelle LMR pour une MAQT déjà évaluée)

Produit : Penbotec 400 SC

Numéro d'homologation : s.o.

Matière active (m.a.) : Pyriméthanil (PYI)

N° de document de l'ARLA PDF en français: 1885264

But de la demande

La présente demande a pour objet la modification des limites maximales de résidus (LMR) actuelles pour les denrées importées relativement aux résidus de pyriméthanil dans et sur les fruits à noyau importés (groupe de cultures 12-09) à la suite des traitements après la récolte.

Évaluation sanitaire

En appui à l'établissement des LMR pour les denrées importées relativement au pyriméthanil sur les fruits à noyau, on a examiné les données sur les résidus des essais effectués après la récolte sur des pêches, des prunes et de cerises aux États-Unis et dans l'Union européenne. En outre, des études déjà examinées auparavant sur la transformation des prunes ont été réévaluées pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de pyriméthanil dans les produits transformés.

Limites maximales de résidus

Selon les données sur les résidus, des LMR de 10 ppm pour le pyriméthanil dans ou sur les fruits à noyau importés seront établies comme il est indiqué au tableau 1. Les résidus de pyriméthanil dans les produits de fruits à noyau transformés sont couverts sous les LMR fixées à l'endroit de produits agricoles bruts.

TABLEAU 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR fixée à l'heure actuelle	LMR recommandée
			Min	Max			
Pêches	Trempage après la récolte/1 000 ppm mélange 400 g m.a./100 gal	s.o.*	3,4	8,2	Aucune concentration de résidus notée dans les	3 ppm (abricots, nectarines,	10 ppm (abricots, cerises douce, cerises

TABLEAU 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

			Résidus (ppm)				
	Pulvérisation après la récolte (volume élevé)/1 000 ppm mélange 400 g m.a./100 gal		0,97	2,1	fractions de pruneaux	pêches, prunes, prucots, prunes à pruneaux)	acides, nectarines, pêches, prunes, prunes Chickasaw, prunes de Damas, prunes japonaises, prucots, prunes à pruneaux fraîches, abricots du Japon, cerises noires du Mexique, cerises tardives, cerises de Nankin, cerises de Virginie, prunes d'Amérique, prunes maritimes, prunes noires du Canada, prunes myrobolan, prunes Klamath, prunelles)
	Pulvérisation après la récolte (volume faible)/6 400 ppm mélange 420 g m.a./16,4 gal		2,3	3,3			
Prunes	Trempage après la récolte/1 000 ppm mélange 400 g m.a./100 gal	s.o.*	0,61 2	2,00			
	Pulvérisation après la récolte (volume élevé)/1 000 ppm mélange 400 g m.a./100 gal		0,20 0	0,204			
	Pulvérisation après la récolte (volume faible)/6 400 ppm mélange 416 g m.a./16,4 gal		0,29 5	0,347			
Cerises	Trempage après la récolte/1 000 ppm mélange 400 g m.a./100 gal	s.o.*	2,1	13,0* *		Aucune	
	Pulvérisation après la récolte (volume élevé)/1 000 ppm mélange 400 g m.a./100 gal		1,2	12,0* *			
	Trempage après la récolte/323 ppm	s.o.*	0,61	1,21			
	Trempage après la récolte/430 ppm		0,93	1,39			

* s.o. : sans objet. Les applications ont été effectuées après la récolte.

** Ces données sur les résidus ont été générées à l'occasion de deux études sur les bonnes pratiques agricoles menées aux États-Unis relativement aux cerises.

Évaluation des propriétés chimiques et de la valeur et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, on recommande des LMR de 10 ppm de pyriméthanil pour les fruits à noyau importés. Les résidus de pyriméthanil dans et sur les fruits à noyau à des teneurs ne dépassant pas les LMR établies ne présenteront pas de risque inacceptable pour aucun des sous-groupes de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
1519587	2007, Pyrimethanil: Magnitude of the residue on peach (post-harvest), DACO: 7.4.1
1519588	2007, Pyrimethanil: Magnitude of the residue on plum (post-harvest), DACO: 7.4.1
1635228	2007, Crop Residue Data – Determination of residues of pyrimethanil aft a post-harvest application of LAG2002 259 in cherries, DACO: 7.4.1
1867767	2008, Pyrimethanil: Magnitude of the Residue on Cherry, Sweet (Post-Harvest), DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.